

Relevé des coûts d'utilisation des immobilisations selon les principes de gestion d'entreprise et l'OCP

Contexte

Dans le cadre de l'approbation de la structure tarifaire, le Conseil fédéral demande depuis plusieurs années à SwissDRG SA de relever les coûts d'utilisation des immobilisations (CUI) selon l'OCP. Jusqu'à présent, le relevé des CUI s'effectuait uniquement selon les principes de gestion d'entreprise (selon la description de la documentation du relevé des données de SwissDRG SA). Après concertation avec l'OFSP, il est impératif de procéder désormais à un relevé des CUI selon l'OCP.

Afin de pouvoir évaluer de manière exhaustive les effets d'un changement de méthode de calcul des CUI sur le développement de la structure tarifaire, H+ et SwissDRG SA estiment qu'il est nécessaire de procéder à un double relevé des données en 2023, c'est-à-dire à un relevé simultané des CUI selon les principes de gestion d'entreprise (comme jusqu'à présent) et selon l'OCP. Les deux méthodes d'évaluation font partie intégrale de la solution de branche REKOLE® de H+.

SwissDRG SA examinera les effets d'un éventuel changement dans le cadre d'une analyse comparative complète et discutera sur cette base de la suite de la procédure avec les partenaires.

Relevé complet

Pour la réalisation des analyses, il est important de disposer des variables CUI selon l'OCP provenant d'un plus grand nombre possible d'hôpitaux différents. SwissDRG SA et H+ ont convenu d'un relevé complet pour les 3 structures tarifaires. Dans le cadre de cette analyse, seuls les hôpitaux, cliniques ou institutions certifiés REKOLE® seront pris en compte afin de garantir que lors de la procédure d'évaluation des CUI, la perspective de la gestion d'entreprise soit réalisée uniformément au niveau national et que le relevé selon l'OCP soit réalisé sans faille.

Relevé à partir de la vérification des données en cours d'année 2023

Le double relevé des CUI sera déjà introduit pour la vérification des données en cours d'année 2023 (en automne 2023) en tant que possibilité de test pour les hôpitaux. Le relevé régulier aura ensuite lieu de début mars à mi-mai 2024.

Spécification technique

Les hôpitaux continuent à livrer les statistiques médicales et les coûts par cas selon les principes de la gestion d'entreprise dans le format habituel.

En outre, les hôpitaux livrent les coûts par cas selon l'OCP dans un fichier séparé, dans le même format que les coûts par cas selon les principes de la gestion d'entreprise. Seules les 33 variables CUI qui doivent être présentées selon l'OCP diffèrent.

Contact

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur ce relevé supplémentaire de données.

SwissDRG SA : Claudia Obrist (datenerhebung@swissdrg.org ou 031 544 12 27)

H+ : Michaël Rolle (Michael.Rolle@hplus.ch ou 031 335 11 32)